

F O Y E R S . A .



R A P P O R T A N N U E L 2 0 0 0

Sommaire

Chiffres clés (consolidés)	3
Activités du Groupe	5
Conseil d'Administration et Organe de Contrôle	6
Direction	7
Message du Président	8
Rapport consolidé de gestion	11
Assurance Non-Vie	17
Réassurance	21
Assurance Vie	22
Gestion d'actifs	26
Rapport consolidé du Réviseur d'entreprises	29
Bilan consolidé	30
Compte de profits et pertes consolidé	34
Annexe aux comptes consolidés	40
Rapport de gestion du Conseil d'Administration	61
Rapport du Réviseur d'entreprises	63
Bilan	64
Compte de profits et pertes	66
Annexe aux comptes annuels	67
Adresses	70

Service



Chiffres clés (consolidés) au 31.12.2000

Chiffres d'affaires consolidés

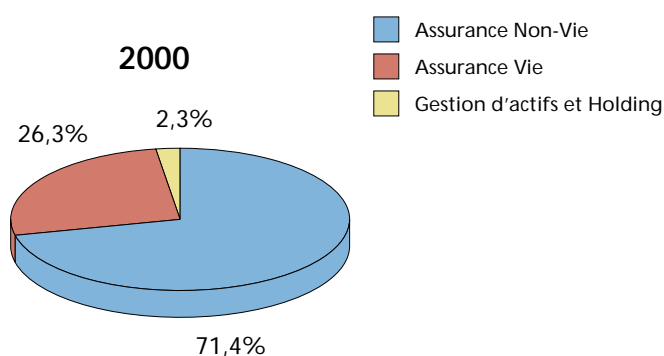
(en mios €)	2000	Δ%	1999	Δ%	1998	Δ%	1997	Δ%	1996
Primes brutes	422,09	25,8	335,93	22,0	275,24	9,8	250,75	22,9	204,05
Non-Vie	173,96	3,0	168,83	5,6	159,96	4,3	153,40	2,2	150,10
Vie	248,13	48,8	167,10	45,0	115,28	18,4	97,35	80,4	53,95

(1996-1998 reconstituées pour la comparaison)

Résultat après impôts consolidé

(en mios €)	2000
Résultat après impôts consolidé	27,3

Contribution au résultat consolidé par secteur d'activité



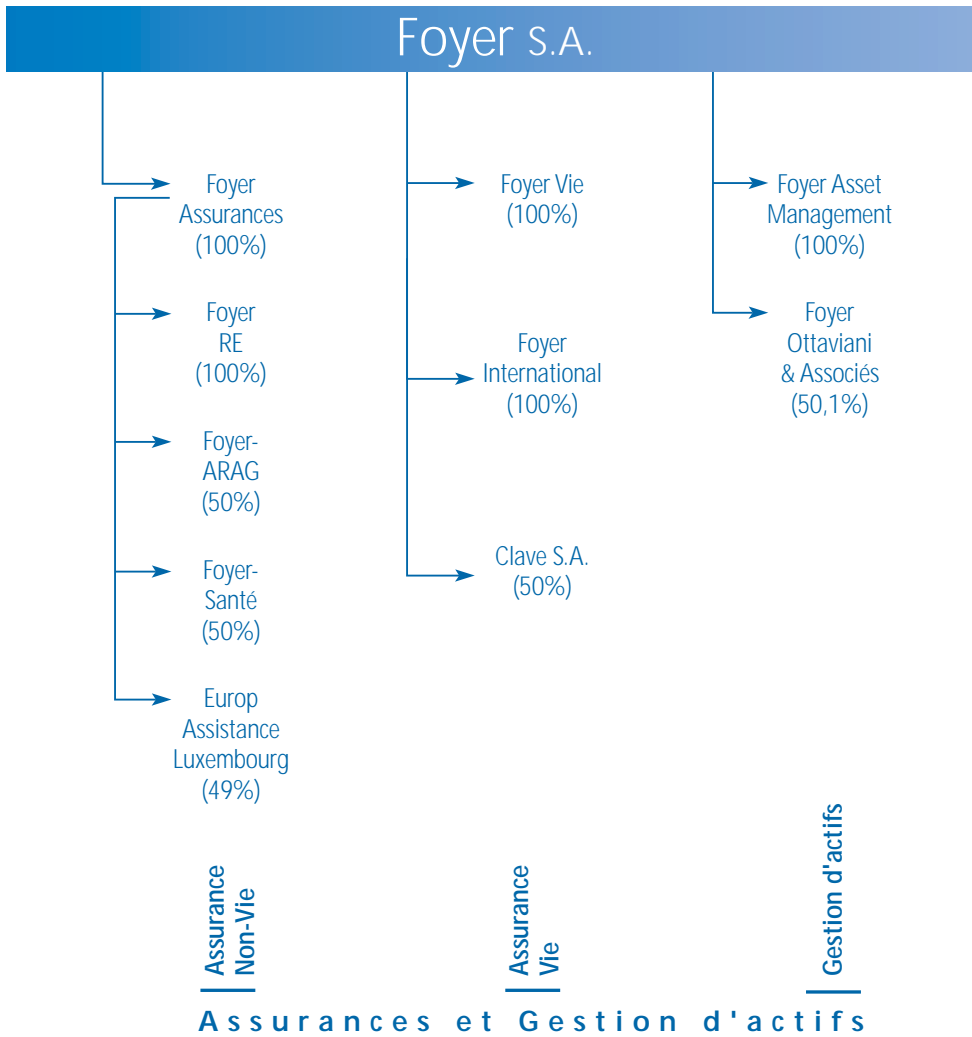
	2000	1999	1998	1997	1996
Personnel (en fin d'exercice)	342	328	286	274,5	276

(1996-1998 reconstituées pour la comparaison)

Formation



Activités du Groupe



Conseil d'Administration

Conseil d'Administration de
LE FOYER, Compagnie Luxembourgeoise S.A.
et Organe de Contrôle

François TESCH, Président

Romain BECKER

Marcel DELL

Dominique LAVAL

Henri MARX

LUXEMPART S.A.

Etienne VANHYFTE

Théo WORRE

Marcel MAJERUS, Secrétaire Général

Réviseur d'entreprises : PricewaterhouseCoopers S.à r.l

Direction

Directeur général :	François TESCH
Directeur général adjoint :	Henri MARX
Directeur Financier :	Marcel DELL
Directeur, Foyer Asset Management :	Michel JANIAK
Directeur, Juridique :	Marcel MAJERUS
Directeur, Missions et Qualité :	Ernest PIERRARD
Directeur, Vie (résidents), Réassurance :	Etienne VANHYFTE
Directeur, Vie (non résidents) :	Jean-Louis COURANGE
Directeur, Commercial, Marketing :	Gilbert WOLTER
Directeur adjoint, Souscription Non-Vie :	Paul FOHL
Directrice adjointe, Sinistres Non-Vie :	Adèle LAMBERTY
Directeur adjoint, Systèmes d'Information :	Daniel LUJA
Directeur adjoint, Missions spéciales :	Carlo MERSCH
Sous-Directeur, Juridique :	Alain HUBERTY
Sous-Directrice, Finances :	Christine JOLY
Sous-Directeur, Vie (Résidents) :	John RICHARTS
Le Foyer, Ottaviani & Associés S.A. :	Louis OTTAVIANI Administrateur délégué André VERDICKT membre du Comité de Direction

Message du Président

L'évènement de l'an 2000 le plus important a certainement été l'introduction en bourses de Luxembourg et de Bruxelles de FOYER S.A., début juillet.

Cette opération, qui a été couronnée de succès, a permis de placer environ 20% des actions auprès d'un large public d'investisseurs privés et auprès d'investisseurs institutionnels.

Nous nous réjouissons aussi, qu'à cette occasion, nous ayons pu offrir à notre personnel et à nos agents, la possibilité de devenir actionnaire à des conditions intéressantes et de participer ainsi aux fruits de leurs efforts. A plus long terme, l'introduction en bourses doit donner au FOYER S.A., l'accès aux fonds nécessaires à son développement.

FOYER S.A. clôture son 2^{ème} exercice avec un bilan encourageant. Le chiffre d'affaires consolidé du groupe a progressé de 26,5%. L'environnement de l'assurance Vie pratiqué en libre prestation de services à partir du Grand-Duché, connaît toujours un essor remarquable, les ventes transfrontalières du groupe progressant de 59,7%. Cette forte croissance nous conforte aujourd'hui dans notre stratégie, qui consiste à offrir nos produits Vie ensemble avec des partenaires bancaires et financiers à une clientèle haut de gamme.

Ainsi, sommes-nous confiants que l'avenir de l'assurance Vie restera porteur, le produit Vie se profilant de plus en plus, comme un véhicule privilégié de transmission patrimoniale et de gestion de fortune.

Un essor similaire se dessine aujourd'hui en assurance groupe au Luxembourg. La nouvelle législation en matière de pension complémentaire a fait prendre conscience aux employeurs et employés du retard que connaît le Grand-Duché dans ce domaine.

Notre chiffre d'affaires en assurance groupe s'est vu croître de ce fait de 55%. Si, dans une première phase, l'assurance groupe trouve un nouvel élan sur le plan national, nous espérons toujours que le Luxembourg réussira aussi sa percée au niveau international, en devenant pays d'accueil pour plans de pension de multinationales.

Le résultat après impôts consolidé récurrent progresse de 7,1% en 2000 et atteint € 16,72 millions, malgré des revenus financiers en baisse par rapport à 1999, dû à une évolution boursière défavorable, surtout en fin d'exercice.

Tous les métiers, l'assurance Non-Vie, l'assurance Vie et la gestion d'actifs, ont contribué de façon positive au résultat.

L'assurance Non-Vie a connu des résultats en amélioration grâce à l'absence de sinistres importants, malgré une dégradation de la fréquence de la sinistralité en Auto. Par contre, l'assurance Vie a connu une baisse de ses résultats essentiellement pour des raisons de réorganisation et de renforcement des activités internationales nécessaires pour faire face au développement rapide des ventes transfrontalières.

A noter aussi, la très bonne performance des activités de gestion d'actifs qui a vu progresser sa contribution bénéficiaire de

€ 0,86 millions en 1999 à € 2,13 millions en 2000. Le groupe confirme en 2000 sa position de principal opérateur en bourse de Luxembourg, spécialisé en valeurs mobilières luxembourgeoises.

Il me tient encore à cœur de remercier tous ceux qui en devenant actionnaire de FOYER nous ont témoigné leur confiance.

Merci aussi à tous nos clients pour leur fidélité sans oublier pour autant nos partenaires, agents et employés, sans les efforts desquels la société FOYER n'aurait pas connu cet essor.

François TESCH



QUALITÉ



Rapport consolidé

Rapport consolidé de gestion du Conseil d'Administration de FOYER S.A.
à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 5 avril 2001

Résultat consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé de FOYER S.A. a progressé de € 335,93 millions en 1999 à € 422,09 millions en 2000, soit de 25,8%.

Le tableau ci-dessous donne la décomposition du chiffre d'affaires consolidé en 1999 et en 2000 pour l'assurance Vie et l'assurance Non-Vie, ainsi que le taux de progression par rapport à l'exercice précédent.

(€ millions)	2000	1999	Δ%
Assurance Non-Vie	173,96	168,83	3,0%
Assurance Vie	248,13	167,10	48,8%
TOTAL	422,09	335,93	25,8%

Le résultat consolidé après impôts atteint € 27,30 millions en 2000 par rapport à € 77,83 millions en 1999.

En plus de ce résultat, FOYER VIE S.A. a réalisé en 2000 une plus-value immunisée de € 2,46 millions, qui a été directement affectée au bilan au poste spécial avec quote-part de réserve.

Les chiffres ci-dessous décomposent le résultat consolidé après impôts, par principale branche d'activité, en distinguant résultat récurrent et résultat exceptionnel pour les exercices 1999 et 2000.

(€ millions)	Résultat récurrent			Résultat exceptionnel		TOTAL	
	2000	1999	Δ%	2000	1999	2000	1999
Assurance Non-Vie	12,22	11,03	10,8	7,26	52,00	19,48	63,03
Assurance Vie	2,30	3,76	-38,8	4,87	10,22	7,17	13,98
Gestion d'actifs	2,13	0,86	147,1	-	-	2,13	0,86
Foyer S.A. (holding)	0,07	- 0,04	-	- 1,55	-	-1,48	-0,04
TOTAL	16,72	15,61	7,1	10,58	62,22	27,30	77,83

Le résultat récurrent consolidé après impôts progresse de € 15,61 millions en 1999 à € 16,72 millions en 2000, soit 7,1%.

Cette progression du résultat récurrent a été réalisée malgré des revenus financiers provenant des opérations d'arbitrage diminués des amortissements sur les portefeuilles des valeurs mobilières des sociétés d'assurances, en baisse de € 4 millions en 2000 par rapport à 1999 due à une évolution boursière défavorable au courant du deuxième semestre.

Le résultat exceptionnel représente essentiellement des plus-values sur cessions de participations exonérées d'impôts. En 1999, il s'agit de l'échange de titres BIL contre des titres DEXIA Belgium et DEXIA France (€ 25,30 millions) et des titres LUXEMPART cédés à FOYER FINANCE (€ 36,92 millions).

Pour l'exercice 2000, il s'agit de plus-values réalisées sur la vente de titres BIL VIE (€ 4,87 millions) et du complément de prix payé par LUXEMPART sur les titres FOYER FINANCE cédés à LUXEMPART (€ 7,26 millions).

Les activités propres de FOYER S.A. clôturent l'exercice 2000 avec une perte de € 1,48 millions, exclusivement à cause de frais non récurrents liés à l'introduction en bourses de Luxembourg et de Bruxelles (€ 1,55 millions).

Assurance Non-Vie

Le chiffre d'affaires en assurance Non-Vie a progressé de 3,0% en 2000 pour atteindre € 173,96 millions, ce qui représente 41,2% du chiffre d'affaires consolidé de FOYER S.A. En faisant abstraction du chiffre d'affaires réalisé en relation avec des captives de réassurance, les primes en assurance Non-Vie ont atteint € 141,84 millions, en progression de 4,4% par rapport à 1999. Une bonne conjoncture de l'économie luxembourgeoise et tout particulièrement une forte progression des immatriculations des véhicules au Grand-Duché en 2000 ont soutenu le développement de l'assurance Non-Vie.

Malgré une concurrence accrue sur les tarifs en risques industriels et une dégradation persistante de la fréquence de la sinistralité en Auto, les résultats techniques se sont améliorés par rapport à 1999, grâce à une baisse du nombre des sinistres importants.

Ces meilleurs résultats techniques ont également profité à FOYER RE qui voit sa provision pour fluctuation de sinistralité augmenter de € 24,28 millions à fin 1999 à € 32,33 millions à fin décembre 2000.

La contribution bénéficiaire de l'assurance Non-Vie au résultat consolidé après impôts de FOYER S.A., représente en 2000 € 19,48 millions (71,4% du résultat consolidé après impôts). En faisant abstraction des résultats exceptionnels, la contribution bénéficiaire se chiffre en 2000 à € 12,22 millions contre € 11,03 millions en 1999, en progression de 10,8%.

Assurance Vie

En assurance Vie, le chiffre d'affaires progresse de € 166,81 millions en 1999 à € 248,13 millions en 2000, soit de 48,8%.

L'environnement a été particulièrement favorable à l'assurance Vie exercée à partir du Luxembourg en libre prestation de services. Le chiffre d'affaires de FOYER INTERNATIONAL, filiale du groupe développant les ventes transfrontalières a connu une progression de 59,7% pour atteindre € 203,3 millions. Ce développement rapide des activités de cette société a néanmoins nécessité des mesures de réorganisation et de renforcement qui se sont soldées par des dépenses plus élevées que prévues, entraînant une perte au niveau de FOYER INTERNATIONAL et

qui a pesé sur la rentabilité de l'assurance Vie en 2000.

Le chiffre d'affaires réalisé auprès de résidents luxembourgeois par FOYER VIE a progressé de € 36,64 millions en 1999 à € 44,82 millions en 2000, soit de 22,3%. L'assurance groupe a connu un développement particulièrement rapide avec un taux de croissance de 55,2%.

La contribution de l'assurance Vie au résultat après impôts de FOYER S.A. représente € 7,18 millions (26,3% du résultat consolidé après impôts). En faisant abstraction des résultats exceptionnels, l'assurance Vie contribue en 2000 à raison de € 2,31 millions contre € 3,76 millions en 1999, en diminution de 38,8%.



Gestion d'actifs

En matière de gestion d'actifs, FOYER ASSET MANAGEMENT clôture son exercice 2000 avec des revenus de € 5,66 millions, en hausse de 188,3%. Des opérations sur titres et d'intermédiation en forte hausse expliquent cette bonne performance.

FOYER, OTTAVIANI & ASSOCIES, société offrant un service personnalisé en gestion de fortune globalisée, créée en 1999, et détenue à raison de 51,1% par FOYER S.A., continue son développement sans toutefois atteindre à fin 2000 le seuil de rentabilité.

La contribution bénéficiaire des sociétés de gestion d'actifs représente € 2,13 millions en 2000 (2,3% du résultat après impôts consolidé) contre € 0,86 millions en 1999, en progression de 147,0%.

Récents développements

En avril 2000, FOYER-SANTE, détenue paritairement à 50% par la société allemande UNION KRANKENVERSICHERUNG de Saarbrück et par FOYER ASSURANCES, a démarré ses activités en lançant une gamme de produits du nom de *medicis*. Grâce à une réponse favorable de la clientèle et des efforts soutenus du réseau commercial, les ventes réalisées en 2000 ont largement dépassé les prévisions.

Le 4 juillet 2000, le FOYER S.A. a été introduit en bourses de Luxembourg et de Bruxelles. Cette opération, qui a été couronnée de succès, a permis de placer 20% des actions

de FOYER S.A. auprès d'un large public au Grand-Duché et auprès d'investisseurs institutionnels luxembourgeois et internationaux. FOYER ASSURANCES, FOYER VIE et FOYER ASSET MANAGEMENT, ont poursuivi au courant de l'exercice leurs projets informatiques. Dans ce même contexte d'évolution rapide des nouvelles technologies, une équipe e-business a été constituée en vue de faire évoluer les activités du groupe dans les domaines internet. En septembre 2000, un nouveau site FOYER a été lancé et de nouveaux services sont offerts aux internautes, y compris la tarification en ligne de son dernier produit auto START.

Au mois de novembre, FOYER VIE a obtenu la certification ISO 9001 par l'organisme AIB Vinçotte pour ses activités de l'assurance du particulier. Mise en chantier depuis dix huit mois, la démarche «qualité» a porté de la conception jusqu'à la délivrance des contrats.

Perspectives

Le marché de l'assurance Vie devrait rester porteur en 2001, d'autant plus que le produit Vie est de plus en plus considéré comme le véhicule idéal pour la transmission patrimoniale et que son régime fiscal est avantageux.

L'ouverture des marchés devrait néanmoins occasionner aussi une concurrence accrue pouvant peser sur les marges surtout en assurance Non-Vie.

En matière d'assurances pension, la nouvelle législation devrait également favoriser le développement de l'assurance groupe et des fonds de pension tant nationaux qu'internationaux. Globalement, les perspectives se présentent

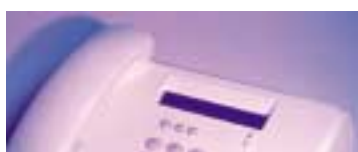
de façon favorable en assurance Vie, en assurance Non-Vie et en matière de gestion d'actifs pour l'exercice 2001, tout en sachant que ces activités peuvent être sujettes à des aléas imprévisibles.

Luxembourg, le 7 mars 2001

Le Conseil d'Administration



Assurance Non-Vie



Assurance Non-Vie

Bonne progression du chiffre d'affaires en assurance Auto.

Pressions tarifaires en risques industriels et augmentation de la fréquence des sinistres matériels en assurance Auto.

Baisse du nombre de sinistres corporels graves en Auto.

Diminution des plus-values exceptionnelles sur cession de participations.

Amortissements importants du portefeuille actions.

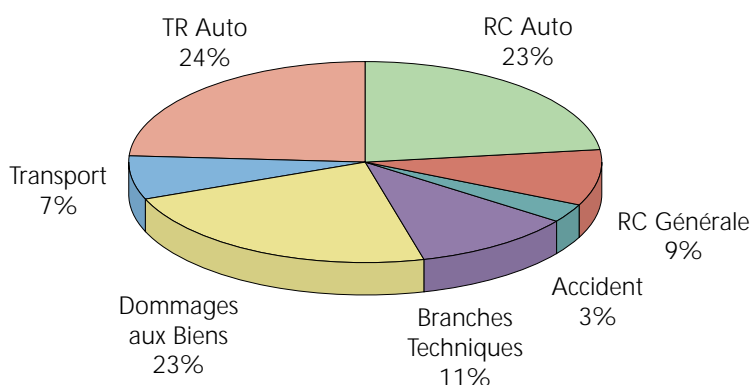
Démarrage de FOYER-SANTE.

En **assurance Auto**, le volume des primes se chiffre à € 81,21 millions, ce qui constitue un accroissement de 7,1% par rapport à 1999.

L'encaissement de la **Tous Risques Auto** progresse de 10,8% grâce à un Salon de l'Auto 2000 dont le succès a presque égalé celui de l'année précédente. La bonne performance de notre produit **mobile**s'explique

cependant également par les améliorations que nous y avons apportées (assistance, voiture de remplacement, modulations du bonus). Elles correspondent aux besoins de nos clients et les incitent à maintenir leur couverture **Dégâts Matériels**. Par contre, tout comme en 1998 et 1999, la fréquence des sinistres continue à se dégrader en 2000.

Ventilation des primes par branche



Assurance Non-Vie (suite)

La hausse du chiffre d'affaires en **Responsabilité Civile Auto** reste, avec 3%, légèrement inférieure à celle de 1999. Si la fréquence des sinistres matériels a augmenté, les sinistres corporels graves ont, au contraire, nettement diminués par comparaison à l'exercice précédent.

En **Dommmages aux Biens**, les primes progressent de 4,5%. La baisse tarifaire observée en Risques d'Entreprise, conséquence de la globalisation des intervenants, est compensée par une bonne production dans nos produits phares **reebou**. La charge sinistre s'est améliorée grâce à une baisse des sinistres importants en Incendie. Les résultats 2000 ont cependant été influencés par la déclaration tardive de nombreux sinistres Tempête survenus à la fin du mois de décembre 1999.

Le chiffre d'affaires de la branche **Responsabilité Civile Générale** régresse de 7,5%, à cause de la perte de quelques contrats **Responsabilité Civile Professionnelle** qui avaient été conclus à Luxembourg par des sociétés filiales de Groupes internationaux, et dont la couverture est désormais assurée par leur maison mère à l'étranger. Les résultats de cette branche subissent l'impact de quelques sinistres importants, mais aussi du produit **Responsabilité Professionnelle** des Médecins et des Hôpitaux, qui persiste à rester fortement déficitaire.

En **Branches Techniques**, nonobstant une augmentation de la production de 4,4%, le

résultat s'est détérioré à cause de quelques sinistres importants en **Tous Risques Chantier** et en couvertures de Productions de films.

Le succès de la garantie **Conducteur Protégé**, vendue dans le cadre de notre produit **mobile**, contribue au bon développement de la branche **Accident**, qui progresse de 7,5%.

La gamme des produits **medicis** a été lancée avec grand succès à partir de mars 2000 par notre filiale, la société FOYER SANTE, spécialisée en **assurance Maladie**. Comme prévu, la société clôture son premier exercice avec une perte due aux frais de lancement. Les autres sociétés filiales, FOYER ARAG, spécialiste en Protection Juridique, EUROP ASSISTANCE, spécialiste de l'Assistance, et EUROP ASSISTANCE SERVICES (SETTLER), spécialisée dans l'impatriation et l'expatriation de membres dirigeants de sociétés implantées à Luxembourg, enregistrent toutes des résultats bénéficiaires satisfaisants.

Situation financière

Un marché boursier difficile nous a contraint de procéder à d'importants amortissements sur actions. De ce fait, les bénéfices financiers non récurrents ne s'élèvent en 2000 qu'à € 0,017 millions comparé à un bénéfice de € 4,6 millions à fin 1999.

Les fonds propres de la société se chiffrent en fin d'année, avant répartition bénéficiaire,

à € 86,5 millions. La marge de solvabilité est dès lors largement couverte.

Le résultat après impôts, avant plus-value sur cessions de participations, se solde par un bénéfice de € 12,40 millions, en hausse de 13,3% par rapport à l'exercice précédent. En tenant compte de la plus-value sur cessions de participations réalisée en 2000, le bénéfice de l'exercice écoulé s'élève à € 19,66 millions.

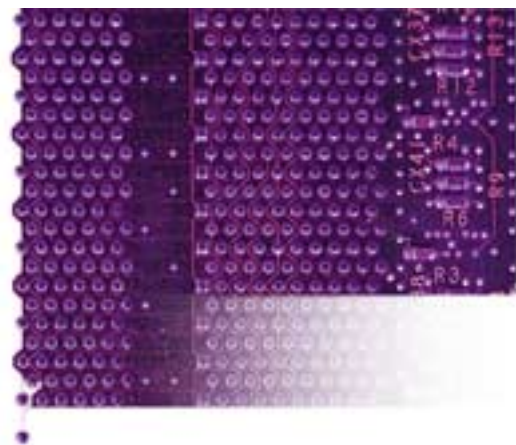
Perspectives

La pression tarifaire ressentie depuis trois ans en **Risques Industriels et Spéciaux** devrait se relâcher progressivement. Du fait de la dérégulation des tarifs et des conditions d'assurance il faut cependant s'attendre à une concurrence accrue en **assurance**

Auto. Pour réagir contre une dégradation des résultats constatée en **Responsabilité Civile**

Auto, nous avons ajusté sélectivement nos tarifs **Responsabilité Civile Auto** pour les voitures de luxe à partir du 01.01.2001. Rappelons que la dernière adaptation tarifaire dans cette branche d'assurance datait de 1993.

Nous restons confiants dans notre capacité de garantir la croissance de notre chiffre d'affaires à des conditions rentables, tout en continuant de focaliser nos efforts sur une amélioration de nos services et de nos produits, résolument orientés vers nos clients, dont ils prennent en considération l'ensemble des besoins même si ceux-ci vont au-delà de l'assurance proprement dite.



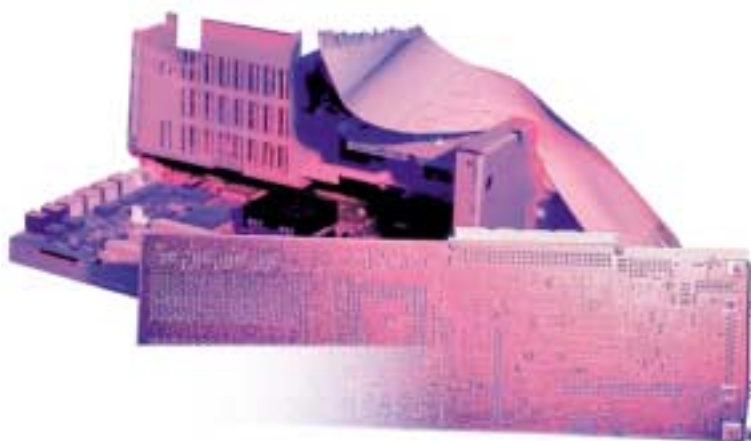
Assurance Non-Vie (suite)

ASSURANCE NON-VIE CONSOLIDÉE

(en mios €)	2000	1999	1998	1997	1996
Chiffre d'affaires Foyer Assurances	173,96	168,83	159,96	153,40	150,10
Progression en %	3,0	5,5	4,3	2,2	10,3
Chiffre d'affaires Sociétés mises en équivalence	2,22	1,87	1,80	1,57	1,44
Progression en %	18,6	3,9	14,6	9,0	6,7
Chiffre d'affaires total hors consolidation	176,18	170,70	161,76	154,97	151,54
Progression en %	3,2	5,5	4,4	2,3	-45,4
Résultat récurrent consolidé après impôts	12,29	11,03	12,69	13,11	11,98
Progression en %	11,4	-13,1	-3,2	9,5	-2,9
Plus-value sur participations	7,26	52,00	56,86	-	-
Résultat consolidé après impôts**	19,55	63,03	69,55	13,11	11,98
Progression en %	-69,0	-9,4	430,6	9,5	-2,9
Personnel (en fin d'exercice)*	294	265	246	246	249

* y compris personnel des sociétés mises en équivalence

** y compris part groupe du bénéfice des sociétés mises en équivalence



Réassurance

Baisse du coût de la réassurance traditionnelle.

Augmentation du coût de la réassurance au profit de FOYER RE.

Le taux de cession de la réassurance externe a baissé de 9,3% en 1999 à 8,8% pour l'année 2000. A cause des sinistres importants subis en Branche Technique, le coût de la réassurance externe baisse à € 0,5 millions, par comparaison à € 3,1 millions en 1999. Quant à la réassurance interne, la bonne production en Auto entraîne une augmentation de 4,5% du volume des primes cédées. Le taux de cession de FOYER ASSURANCES à FOYER RE reste stable à 14,4%.

Une baisse des sinistres corporels graves en **Responsabilité Civile Auto** et des sinistres importants en Incendie, permettent à FOYER RE, captive de réassurance du Groupe, de réaliser un excédent bénéficiaire d'€ 8,05 millions contre € 3,35 millions en 1999. Conformément à la législation en vigueur, cet excédent a été entièrement affecté à la provision pour fluctuation de sinistralité, qui atteint ainsi à fin 2000 € 32,33 millions.

(en mios €)	2000	1999	1998	1997	1996
Primes brutes	20,29	19,41	17,48	15,05	3,02
Progression en %	4,5	11,0	16,1	398,0	-83,7
Excédent bénéficiaire	8,05	3,35	6,36	5,56	5,30
Progression en %	140,3	-47,3	14,4	4,9	42,5

Assurance Vie

Forte progression du chiffre d'affaires,
 Baisse du bénéfice récurrent due à des mesures de réorganisation de l'activité Vie transfrontalière,
 Amortissements importants sur portefeuille titres,
 Diminution des plus-values exceptionnelles sur cession de participation.

Rapport d'activités

Le chiffre d'affaires en assurance Vie a augmenté de € 164,3 millions en 1999 à € 248,1 millions en 2000, soit 51,0%.

Sur le **marché local**, le chiffre d'affaires de Foyer Vie a progressé de 21,2% pour atteindre € 44,8 millions.

Cette bonne progression reflète la dynamique commerciale, développée en **assurance Groupe** par nos services spécialisés dans le conseil et la mise en œuvre de plans de pensions complémentaires pour les entreprises. Ce secteur d'activité a ainsi généré un chiffre d'affaires de € 14,1 millions en progression de 55,2% par rapport à 1999.

En **assurance Vie des Particuliers**, le chiffre d'affaires a augmenté de 11,5% pour atteindre € 30,7 millions à fin décembre 2000. La bonne croissance dans ce secteur d'activité s'explique partiellement par la souscription d'affaires en réassurance à hauteur de € 1,95 millions, venant compenser la disparition du chiffre d'affaires de BIL-VIE, suite à la cession de notre participation dans cette société.

FOYER INTERNATIONAL commercialise des produits Vie en libre prestation de ser-

vices à partir du Grand-Duché. Son chiffre d'affaires international a progressé de € 127,3 millions en 1999 à € 203,3 millions en 2000, soit de 59,7%.

La politique commerciale de FOYER INTERNATIONAL consiste à offrir à des partenaires bancaires et professionnels du marché financier des produits «unit linked» pour leur propre clientèle haut de gamme. En 2000, la progression des ventes a été particulièrement forte en Belgique, suivie par l'Allemagne et la France.

Le développement rapide des deux dernières années de FOYER INTERNATIONAL a nécessité des mesures de réorganisation et de renforcement, qui à court terme, pèsent sur les résultats de l'assurance Vie.

Après quelques mois de consolidation de ses activités, FOYER INTERNATIONAL a repris à nouveau sa dynamique commerciale en offrant de nouveaux produits associés à des prestations de qualité.

Evolution des résultats

Les opérations d'assurance Vie génèrent un **bénéfice récurrent** de € 2,3 millions en 2000



en baisse de € 1,5 millions par rapport au € 3,8 millions réalisés en 1999.

Le résultat de l'assurance Vie sur le **marché local** fait apparaître un bénéfice récurrent en 2000 proche de l'exercice précédent.

Au résultat récurrent consolidé vient s'ajouter un **bénéfice exceptionnel** exonéré d'impôts de € 4,87 millions, réalisé lors de la cession de notre participation de 50% détenue en BIL-VIE.

Le bénéfice net d'impôts pour l'année 2000 s'établit ainsi à € 7,17 millions.

Principales réalisations

FOYER VIE vient d'obtenir en octobre 2000 la certification qualité ISO 9001 par l'organisme belge AIB – Vinçotte pour le secteur de l'assurance Vie des Particuliers.

Une importante documentation de référence définissant toutes les procédures et modes opératoires a permis de sensibiliser tous les collaborateurs de FOYER VIE aux objectifs de qualité de service que nous devons offrir à nos clients et à nos intermédiaires.

La qualité plus qu'un label est en effet un état d'esprit, une somme d'efforts constants pour

rester à l'écoute et au service des clients.

Suite aux travaux d'adaptation de tous ses systèmes d'information, FOYER VIE émet depuis février 2001 tous ses contrats d'assurance Vie pour les Particuliers en euros, anticipant ainsi l'introduction généralisée de cette devise prévue pour le 01.01.2002.

Nommé gestionnaire de passif d'une banque importante de la place, FOYER VIE a, tout au long de l'exercice 2000, accompagné cette banque par ses conseils et son expertise dans le domaine actuariel dans la mise en place d'un fonds de pension prévue pour fin mars 2001.

Les travaux de mise en place d'un système informatique, appelé à gérer des plans de pension complémentaire liés à des fonds d'investissement ont été finalisés au début du dernier trimestre de 2000.

En même temps, FOYER VIE a élaboré sa nouvelle gamme de produits ADVANTIS, destinée à la clientèle des entreprises souhaitant mettre en place ou modifier des plans de pension complémentaire pour leurs employés.

ADVANTIS offre des solutions sur mesure, adaptées à la politique salariale de l'entreprise et modulables au gré des besoins de ses sala-

Assurance Vie (suite)

riés. Avec ADVANTIS les entreprises disposent du produit idéal pour répondre à la fois aux besoins d'épargne et de prévoyance.

Perspectives

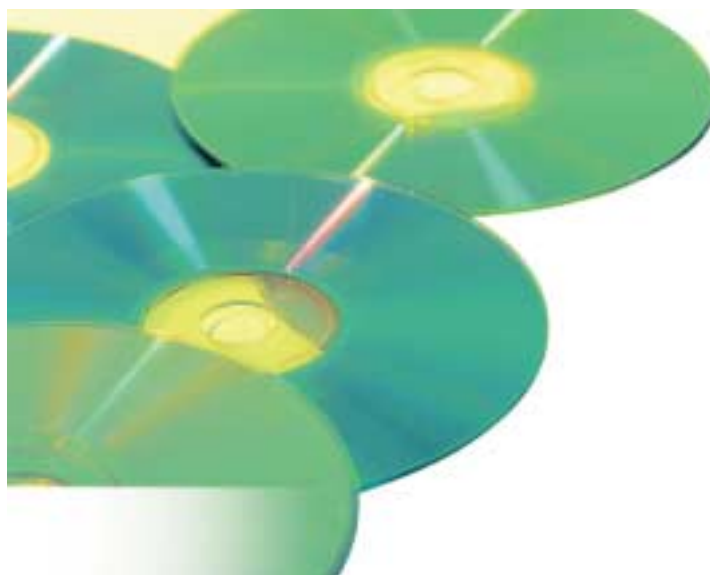
Les perspectives de développement du marché de l'assurance Vie restent favorables, tout particulièrement dans le domaine des ventes réalisées en libre prestation de services.

La solidité financière du Groupe, son indépendance ainsi que son caractère luxembourgeois sont des atouts majeurs du Groupe dans sa politique commerciale de partenariat pour la vente

de produits au-delà des frontières.

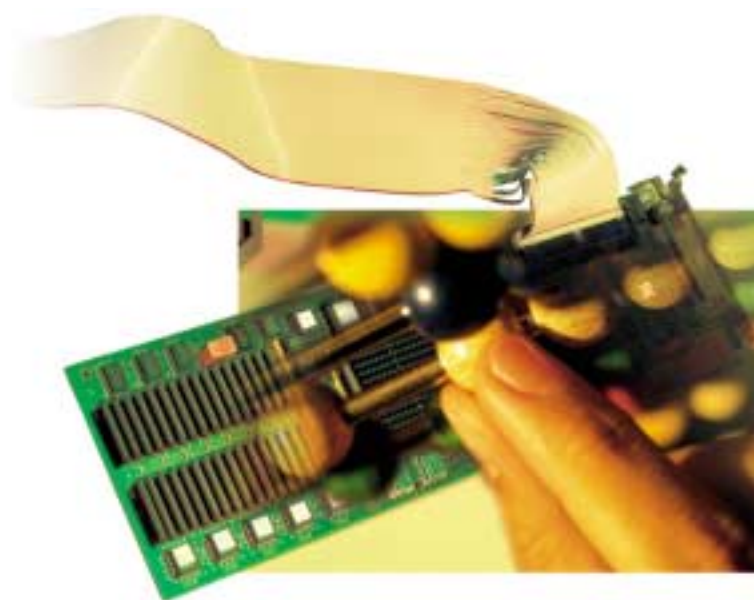
L'assurance groupe devrait continuer à bénéficier du contexte favorable de la nouvelle loi sur les régimes de pension complémentaire en vigueur depuis le 01.01.2000. De plus en plus d'entreprises seront amenées à offrir de tels régimes à leurs employés.

Le marché de l'assurance Vie des Particuliers reste dans l'attente d'un aménagement des dispositions fiscales applicables aux assurances Vie liées à des fonds d'investissement. Ces nouvelles dispositions pourraient favorablement influencer le développement de ce créneau de produits.



ASSURANCE VIE CONSOLIDEE

(en mios €)	2000	1999	1998	1997	1996
Chiffre d'affaires Foyer Vie	44,8	37,0	35,0	39,8	47,1
Progression en %	21,2	5,7	-12,0	-15,5	-48,9
Chiffre d'affaires Foyer International	203,3	127,3	77,5	49,9	5,5
Progression en %	59,7	64,2	55,2	807,3	100,0
Chiffre d'affaires total	248,1	164,3	112,5	89,7	52,6
Progression en %	51,0	46,0	25,4	70,5	-45,4
Résultat récurrent consolidé après impôts	2,3	3,7	4,1	3,2	2,5
Progression en %	-37,8	-9,8	28,1	28,0	22,1
Plus-value sur participations	4,9	10,2	21,8	-	-
Résultat consolidé après impôts	7,2	13,9	25,9	3,2	2,5
Progression en %	-48,2	-46,3	709,4	28,0	22,1
Personnel (en fin d'exercice)	48	34	28	28	32



Gestion d'actifs

Les sociétés FOYER ASSET MANAGEMENT S.A. et FOYER, OTTAVIANI & ASSOCIES constituent le troisième pôle de développement du Groupe.

A la fin de l'exercice 2000, le montant des actifs gérés pour compte de tiers et pour compte des sociétés du Groupe s'élevait au total à € 1.236,03 millions.

Les services d'intermédiation financière ainsi que les activités de marché tant en bourse de Luxembourg que sur les bourses de Bruxelles et d'Amsterdam continuent à générer la plus importante partie du chiffre d'affaires.

Le bénéfice net progresse de € 0,86 millions en 1999 à € 2,13 millions en 2000, soit une progression de 147,2%.

	2000	1999	1998
Volume des transactions (en mios €)	2 944,6	1.578,8	1.214,6
Bénéfice net (en milliers €)	2 133,5	863,2	577,2

Perspectives

Malgré une conjoncture boursière morose en ce début 2001, les divers axes de développement, s'appuyant sur l'augmentation des actifs financiers sous gestion ainsi que sur l'extension des activités de l'intermédiation, continuent à montrer des perspectives favorables.

Assistance



Assurance Santé



Rapport consolidé du Réviseur d'entreprises

Rapport consolidé du Réviseur d'entreprises aux Actionnaires de
LE FOYER, Compagnie Luxembourgeoise S.A.

Nous avons contrôlé les comptes consolidés ci-joints de « LE FOYER, Compagnie Luxembourgeoise S.A., » et de ses filiales pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2000 et avons pris connaissance du rapport de gestion y relatif. Les comptes consolidés et le rapport consolidé de gestion relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés et de vérifier la concordance du rapport consolidé de gestion avec ceux-ci.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les Normes Internationales de Révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les comptes consolidés. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites

par le Conseil d'Administration pour l'arrêté des comptes consolidés, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés ci-joints donnent, en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés de « LE FOYER, Compagnie Luxembourgeoise S.A., » et de ses filiales au 31 décembre 2000 ainsi que du résultat consolidé se terminant à cette date.

Le rapport consolidé de gestion est en concordance avec les comptes consolidés.

Luxembourg, le 7 mars 2001

PriceWaterhouseCoopers S.à r.l.

Réviseur d'entreprises

Représentée par

Luc Henzig

Didier Mouget

Bilan consolidé au 31.12.2000

ACTIF

	Notes	31.12.2000 (€)	31.12.1999 (€)
Actifs incorporels	11(b),12		
I. Concessions, brevets et licences		4 993 430,75	2 440 209,37
Placements			
II. Terrains et constructions	11(c),13	18 600 606,87	12 597 178,44
III. Placements dans des entreprises liées et participations			
A. Participations	11(d),14	3 929 607,39	496 373,82
B. Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation et créances sur ces entreprises	11(f)	298 678,96	32 021 253,26
		4 228 286,35	32 517 627,08
IV. Autres placements financiers	11(e),15		
A. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement		182 998 671,91	212 444 719,04
B. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	11(f),15	328 600 491,72	307 681 454,56
C. Prêts hypothécaires		612 846,10	494 086,79
D. Autres prêts (y compris avances sur polices)	16	5 743 607,01	5 831 092,16
E. Dépôts auprès des établissements de crédit		177 438 879,10	103 046 665,33
		695 394 495,84	629 498 017,87
V. Dépôts auprès des entreprises cédantes		14 246 770,59	826 200,84
Total des placements		732 470 159,65	675 439 024,23
Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance Vie dont le risque est supporté par eux	11(g)	678 368 846,29	525 308 536,72
Subrogations et sauvetages		2 820 113,92	2 246 676,42

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

ACTIF suite et fin

	Notes	31.12.2000 (€)	31.12.1999(€)
Parts des réassureurs dans les provisions techniques			
VI. Provision pour primes non acquises		5 392 939,61	5 748 939,52
VII. Provision d'assurance Vie		1 291 573,14	1 264 506,19
VIII. Provision pour sinistres		58 591 274,31	78 424 801,30
Total parts des réassureurs dans les provisions techniques		65 275 787,06	85 438 247,01
Créances			
	11(h)		
IX. Créances nées d'opérations d'assurance directe sur :			
A. Les preneurs d'assurance		3 584 376,73	1 917 910,77
B. Les intermédiaires d'assurance		10 694 378,13	13 076 886,30
		14 278 754,86	14 994 797,07
X. Créances nées d'opérations de réassurance		2 933 632,75	1 349 298,21
XI. Autres créances		52 960 815,93	43 892 551,83
Total des créances		70 173 203,54	60 236 647,11
Autres éléments d'actif			
XII. Actifs corporels	11(c)	4 610 202,56	4 082 405,75
XIII. Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		59 632 481,17	18 699 271,24
XIV. Autres actifs		16 931,13	16 931,13
Total des Autres éléments d'actif		64 259 614,86	22 798 608,12
Comptes de régularisation			
XV. Intérêts et loyers acquis non échus		10 595 484,99	9 652 859,25
XVI. Frais d'acquisition reportés		2 505 321,05	-
XVII. Autres comptes de régularisation		243 407,83	385 957,88
Total des comptes de régularisation		13 344 213,87	10 038 817,13
TOTAL DE L'ACTIF		1 631 705 369,94	1 383 946 766,09

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

Bilan consolidé au 31.12.2000

PASSIF

	Notes	31.12.2000 (€)	31.12.1999 (€)
Capitaux propres	17		
I. Capital souscrit		44 831 130,00	44 500 000,00
II. Primes d'émission		2 251 684,00	-
II. Réserves			
A. Ecart de consolidation	18	37 799 786,26	38 508 025,39
B. Réserves consolidées		49 036 794,14	-
C. Résultat de l'exercice		27 302 006,80	77 581 670,49
Total des capitaux propres		161 221 401,20	160 589 695,88
Postes spéciaux avec une quote-part de réserve	9,20	38 232 962,35	35 884 923,08
Provisions techniques	11(j)		
III. Provision pour primes non acquises		53 153 417,27	51 365 718,95
IV. Provision d'assurance Vie		210 844 464,48	189 403 540,58
V. Provision pour sinistres		250 523 996,02	269 850 804,01
VI. Provision pour participations aux bénéfices et ristournes		3 232 529,35	3 038 657,93
VII. Provision pour égalisation		32 333 387,09	24 285 128,04
		550 087 794,21	537 943 849,50
Provisions techniques relatives à l'assurance Vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	11(j)	678 368 846,29	525 308 536,72
Total des provisions techniques		1 228 456 640,50	1 063 252 386,22
Subrogations et sauvetages - Part des réassureurs		734 359,79	12 394,68

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

PASSIF suite et fin

	Notes	31.12.2000 (€)	31.12.1999 (€)
Provisions pour autres risques et charges	11(k)		
VIII. Provisions pour pensions et obligations similaires		13 357 478,17	12 413 540,36
IX. Provisions pour impôts		12 809 177,90	5 365 559,86
X. Autres provisions		2 497 089,17	3 056 576,30
Total des provisions pour autres risques et charges		28 663 745,24	20 835 676,52
Dépôts reçus des réassureurs		37 431 198,68	26 090 223,41
Dettes	11(l),21		
XI. Dettes nées d'opérations d'assurance directe		5 824 641,02	6 699 319,38
XII. Dettes nées d'opérations de réassurance		6 597 360,93	4 715 573,37
XIII. Dettes envers les établissements de crédit		58 812 786,70	28 652 290,35
XIV. Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		4 039 547,56	4 068 323,43
XV. Autres dettes		56 322 013,93	29 556 796,74
Total des dettes		131 596 350,14	73 692 303,26
Comptes de régularisation	11(m)	5 368 712,04	3 589 163,06
TOTAL DU PASSIF		1 631 705 369,94	1 383 946 766,09

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

Compte de profits et pertes consolidé au 31.12.2000

	Notes	31.12.2000 (€)	31.12.1999 (€)
Compte technique de l'assurance Non-Vie	22		
Primes acquises, nettes de réassurance			
I. Primes brutes émises	24	173 960 880,65	168 826 266,49
II. Primes cédées aux réassureurs		-44 415 337,00	-45 354 365,54
III. Variation du montant brut de la provision pour primes non acquises		-1 848 906,86	-3 061 104,78
IV. Variation du montant de la provision pour primes non acquises		-355 999,91	621 304,79
V. Part des réassureurs			
Total des primes acquises, nettes de réassurance		127 340 636,85	121 032 100,96
Produits des placements alloués transférés du compte non technique			
	11(o)	10 029 381,82	9 770 493,14
Autres produits techniques nets de réassurance		-	2 789 227,59

	Notes	31.12.2000 (€)	31.12.1999 (€)
Compte technique de l'assurance Non-Vie (suite et fin)			
Charge des sinistres, nette de réassurance			
VI. Montants payés			
A. Montants bruts		-104 267 909,86	-83 327 794,08
B. Part des réassureurs		29 846 244,53	16 851 219,03
		-74 421 665,33	-66 476 575,05
VII. Variation de la provision pour sinistres			
A. Montant brut		17 802 460,79	-43 076 529,50
B. Part des réassureurs		-19 444 160,86	22 185 237,28
		-1 641 700,07	-20 891 292,22
VIII. Variation de la provision pour recours			
A. Montant brut		573 437,42	385 094,47
B. Part des réassureurs		-721 965,11	-
		-148 527,69	385 094,47
Total de la charge des sinistres, nette de réassurance		-76 211 893,09	-86 982 772,80
Frais d'exploitation nets			
IX. Frais d'acquisition	26	-37 226 136,56	-33 611 948,42
X. Frais d'administration	11(p), 26	-6 541 896	-4 040 294,42
XI. Commission reçues des réassureurs et participation aux bénéfices		4 002 566,26	3 292 094,66
Total des frais d'exploitation nets		-39 765 466,64	-34 360 148,18
Autres charges techniques, nettes de réassurance		-1 195 580,12	-1 000 718,98
Variation de la provision pour égalisation		-8 048 259,05	-2 129 826,69
Résultat du compte technique de l'assurance Non-Vie		12 148 819,77	9 118 355,04

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

Compte de profits et pertes consolidé au 31.12.2000

	Notes	31.12.2000 (€)	31.12.1999 (€)	
Compte technique de l'assurance Vie				
	23			
Primes acquises, nettes de réassurance				
I.	Primes brutes émises	25	248 148 499,51	167 098 270,26
II.	Primes cédées aux réassureurs		-7 217 895,40	-6 152 385,46
III.	Variation du montant de la provision pour primes non acquises, nette de réassurance		61 208,57	-226 111,62
	Total des primes acquises, nettes de réassurance		240 991 812,68	160 719 773,18
Produits des placements				
IV.	Produits des participations		19 125,68	571 673,06
V.	Produits des autres placements			
	A. Produits provenant des terrains et constructions		594 752,78	667 461,73
	B. Produits provenant d'autres placements		19 593 891,94	16 573 179,92
			20 188 644,72	17 240 641,65
VI.	Reprises de corrections de valeurs sur placements		-	402 579,09
VII.	Profits provenant de la réalisation de placements		30 614 126,07	29 368 540,87
	Total des produits des placements		50 821 896,47	47 583 434,67
	Plus-values non réalisées sur placements	11(g)	5 273 813,31	55 032 816,84
	Autres produits techniques, nets de réassurance		4 108 064,73	2 717 629,39
Charge des sinistres, nette de réassurance				
VIII.	Montants payés			
	A. Montants bruts		-41 463 609,43	-35 902 875,20
	B. Part des réassureurs		3 174 198,35	2 144 589,04
			-38 289 411,08	-33 758 286,16
IX.	Variation de la provision pour sinistres			
	A. Montant brut		1 388 082,21	-452 808,29
	B. Part des réassureurs		-391 734,98	-49 488,64
			996 347,24	-502 296,93
	Total de la charge des sinistres, nette de réassurance		-37 293 063,85	-34 260 583,08

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

	Notes	31.12.2000 (€)	31.12.1999 (€)
Compte technique de l'assurance Vie (suite et fin)			
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance			
X.	Provision d'assurance Vie		
	A. Montant brut	-27 677 965,05	-12 218 969,10
	B. Part des réassureurs	27 066,95	-159 408,99
		-27 650 898,10	-12 378 378,09
XI.	Autres provisions techniques, nettes de réassurance	-159 700 470,18	-177 846 323,30
	Total de la variation des autres provisions techniques, nette de réassurance	-187 351 368,28	-190 224 701,39
Participations aux bénéficiaires et ristournes, nettes de réassurance			
		-453 149,68	-454 442,15
XII.	Frais d'exploitation nets		
XIII.	Frais d'acquisition	26 -7 647 035,73	-7 250 835,37
XIV.	Frais d'administration	11(p), 26 -5 926 275,21	-4 397 941,21
XV.	Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéficiaires	802 561,51	464 836,17
	Total des frais d'exploitations nets	-12 770 749,43	-11 183 940,40
Charges des placements			
XVI.	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-4 902 803,55	-2 856 179,29
XVII.	Corrections de valeurs sur placements	-7 410 641,58	-6 788 130,75
XVIII.	Pertes provenant de la réalisation des placements	-719 087,37	-1 155 892,34
	Total des charges des placements	-13 032 532,48	-10 800 202,38
	Moins-values non réalisées sur placements	11(g) -39 924 059,18	-1 485 491,70
	Autres charges techniques, nettes de réassurance	-11 982,15	-
	Produits des placements alloués transférés au compte non technique	11(n) -8 697 875,66	-14 077 609,47
	Résultat du compte technique de l'assurance Vie	1 660 806,48	3 566 683,52

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

Compte de profits et pertes consolidé au 31.12.2000

	Notes	31.12.2000 (€)	31.12.1999 (€)
Compte non technique			
Résultat du compte technique de l'assurance Non-Vie		12 148 819,77	9 118 355,04
Résultat du compte technique de l'assurance Vie		1 660 806,48	3 566 683,52
Produits des placements			
I. Produits des participations		-	788 902,21
II. Produits des autres placements			
A. Produits provenant des terrains et constructions		5 661,19	121 907,95
B. Produits provenant d'autres placements		17 835 776,36	15 905 733,74
		17 841 437,55	16 027 641,69
III. Reprise de corrections de valeurs sur placements		-	30 461,54
IV. Profits provenant de la réalisation de placements		26 088 051,28	72 392 142,47
Total des produits des placements		43 929 488,83	89 239 147,91
Produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance Vie	11(n)	8 697 875,66	14 077 609,47

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

	Notes	31.12.2000 (€)	31.12.1999 (€)
Compte non technique (suite et fin)			
Charges des placements			
V. Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		-4 649 879,35	-3 126 763,90
VI. Corrections de valeurs sur placements		-12 074 633,80	-11 774 547,03
VII. Pertes provenant de la réalisation des placements		-2 829 093,96	-854 588,90
Total des charges des placements		-19 553 607,11	-15 755 899,83
Produits des placements alloués transférés au compte technique de l'assurance Non-Vie			
	11(o)	-10 029 381,82	-9 770 493,14
Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec une quote-part de réserve			
	9, 20	108 345,60	108 345,60
Dotations aux postes spéciaux avec une quote-part de réserve			
		-2 456 384,87	-7 750 027,34
Autres produits		1 082 964,77	798 830,80
Autres charges y compris les corrections de valeur		-187 930,88	-35 647,70
Impôts sur les résultats ordinaires		-7 061 847,70	-5 342 852,08
Résultats provenant des opérations ordinaires après impôts		28 339 148,73	78 254 052,25
Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent		-635 749,87	-755 950,54
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-401 392,06	83 568,78
RESULTAT DE L'EXERCICE		27 302 006,80	77 581 670,49

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2000

Généralités

- 1 LE FOYER, Compagnie Luxembourgeoise S.A., a été constituée le 13 novembre 1998. Le siège social de la société est établi à Luxembourg et la société a principalement pour objet toutes opérations en rapport avec la prise de participations ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de celles-ci.

Présentation des comptes annuels

- 2 La société présente, sur base des critères fixés par la loi luxembourgeoise et pour la première fois au 31 décembre 1999, des comptes annuels consolidés et un rapport de gestion consolidé qui sont disponibles au siège de la société.

Techniques et méthodes de consolidation

Règles de consolidation

- 3 Les règles de consolidation ont été établies conformément aux dispositions de la loi du 8 décembre 1994 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et réassurances.

En vue de présenter sur une même base économique les éléments d'actif et de passif, les droits et les engagements compris dans les comptes consolidés, des reclassements et des retraitements ont été opérés préalablement à la mise en oeuvre des principes de consolidation proprement dits.

Périmètre et méthodes de consolidation

4 **(a) Critères pour la consolidation selon la méthode d'intégration globale**

La méthode d'intégration globale est appliquée dans le cas où la possession directe ou indirecte est supérieure à 50% du capital et où le conseil d'administration exerce le contrôle sur les organes de gestion de la société.

Cette méthode consiste à incorporer dans les comptes de la société-mère chaque élément de l'actif et du passif des filiales en substitution de la valeur d'inventaire de la participation.

Pour la première consolidation, les dividendes des entreprises ainsi consolidées ont été portés en diminution de la valeur d'inventaire de ces participations. Le résultat de l'exercice des sociétés consolidées par intégration globale est réparti en parts de la société-mère et en parts des intérêts minoritaires. Les comptes et opérations réciproques ont été éliminés.

4 **(b) Critères pour la consolidation selon la méthode d'intégration proportionnelle**

Les sociétés significatives sous contrôle conjoint du groupe et d'une ou plusieurs entreprises externes au groupe sont intégrées proportionnellement aux pourcentages d'intérêt détenus par le groupe.

La méthode consiste à incorporer, au prorata du capital détenu par le groupe, chaque élément de l'actif et du passif des sociétés concernées.

4 **(c) Critères pour la consolidation selon la méthode de mise en équivalence**

Toutes les sociétés considérées comme significatives dans lesquelles le groupe, sans pour autant qu'il y ait contrôle conjoint, détient directement ou indirectement un pourcentage de contrôle entre 20% et 50% sont mises en équivalence.

Cette méthode consiste à substituer à la valeur d'inventaire des participations dans le bilan de la maison-mère la quote-part détenue dans l'actif net des sociétés mises en équivalence.

Dans le compte de profits et pertes de la maison-mère, la quote-part de celle-ci dans les résultats réalisés par des sociétés mises en équivalence se substituent aux dividendes perçus.

Ont été exclues de la consolidation les sociétés dont, à la date de clôture :

- la possession directe ou indirecte représente moins de 20% du capital ;
- l'impact, soit en chiffre d'affaires ou en résultat net ou en total de bilan, est négligeable par rapport aux mêmes critères appliqués au groupe.

Date de clôture

- 5 Toutes les sociétés consolidées clôturent leur exercice le 31 décembre de chaque année.



Sociétés prises en compte dans le
périmètre de consolidation

6 (a) *Filiales consolidées par intégration globale*

Société	Adresse	Pourcentage de détention
Foyer Assurances	6, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg	100%
Foyer Vie	6, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg	100%
Foyer Re S.A.	6, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg	100%
Foyer International S.A.	6, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg	100%
Foyer Asset Management S.A.	6, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg	100%

6 (b) *Filiales consolidées par mise en équivalence*

Société	Adresse	Pourcentage de détention
Europ Assistance (Luxembourg)	6, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg	49%
Le Foyer-Arag	6, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg	50%
Foyer Santé	6, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg	50%
Clave S.A.	6, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg	50%
Le Foyer, Ottaviani & Associés	28, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg	51,32%

Règles d'évaluation

7 Les règles d'évaluation des filiales sont similaires à celles de la société consolidante et ont été établies dans le même esprit de prudence.

Écarts de consolidation

8 Les écarts de consolidation comprennent les écarts de première consolidation. Les écarts de première consolidation sont déterminés sur base de la valeur d'inventaire des participations lors de leur première intégration dans la consolidation et sont inscrits soit à l'actif du bilan sous le poste « Écarts d'acquisition » soit au passif du bilan sous le poste « Écarts de consolidation ». Les écarts de consolidation du passif restent dans les comptes consolidés aussi longtemps que les sociétés concernées sont reprises dans le périmètre de consolidation.

Postes spéciaux avec une quote-part de réserve

9 Les dernières années, les sociétés intégrées dans le périmètre du groupe ont cédé certains actifs en dégageant des plus-values. Conformément aux dispositions fiscales luxembourgeoises, certaines plus-values ainsi dégagées ont fait l'objet d'une immunisation fiscale. Ces plus-values sont à réinvestir dans les deux ans après leur réalisation.

Les plus-values à réinvestir sont reconnues en consolidation comme « produits exceptionnels » au moment de leur réalisation sans considération d'un impôts

différé. Les plus-values à réinvestir sur les biens amortissables sont amorties sur la durée de vie des actifs sous-jacents.

Réserves consolidées

10 Les réserves de consolidation comprennent la variation des réserves des sociétés consolidées au courant de l'exercice sous revue, ainsi que d'éventuels transferts internes comme les bénéfices intersociétés qui lors de la consolidation doivent être retraités au niveau du résultat consolidé.

Résumé des principales politiques comptables

11 Les principales politiques comptables adoptées par la société dans la présentation des comptes annuels sont les suivantes :

11 (a) *Conversion des postes libellés en devises étrangères*

Les actifs et les passifs, exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros (€) aux cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les transactions de l'exercice, libellées en devises étrangères, sont converties en euros (€) aux cours de change en vigueur à la date de transaction.

11 (b) *Actifs incorporels*

Les actifs incorporels sont évalués au prix d'acquisition historique ou au coût de revient.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement au taux de 20% par an.

Les frais d'établissement et goodwill sont intégralement amortis durant l'exercice de leur survenance.

11 (c) *Actifs corporels*

Les actifs corporels sont évalués au prix d'acquisition historique. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat.

Les actifs corporels dont l'utilisation est limitée dans le temps sont amortis linéairement sur base des taux suivants :

Actif corporel concerné	taux%
constructions	2%
actifs corporels, autres que matériel informatique	10%
matériel informatique	20%

En cas de dépréciation durable, les actifs immobilisés font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont maintenues à la valeur la plus basse (Beibehaltungsprinzip) même lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les actifs corporels dont la durée d'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne sont pas amortis.

11 (d) *Participations ne faisant pas partie du périmètre de consolidation*

Les participations qui ne font pas partie du périmètre de consolidation sont reprises au bilan à leur coût d'acquisition. Une

correction de valeur est actée uniquement si le conseil d'administration considère qu'il existe une dépréciation durable de la valeur des participations. Ces corrections ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les sociétés consolidées par mise en équivalence sont reprises pour un montant égal à la quote-part de la société dans les fonds propres et dans les bénéfices de ces sociétés.

11 (e) *Autres placements financiers*

Les autres placements financiers, autres que les « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » sont évalués au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation à la date de clôture, les autres placements financiers, autres que les « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe », font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à cette date.

Ces corrections de valeur sont maintenues, même lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

11 (f) *Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe*

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au coût d'acquisition historique ou à leur prix de remboursement compte tenu des éléments suivants :

- l'écart positif (agio) entre le coût d'acquisition et le prix de remboursement est

directement pris en charge au compte de profits et pertes ;

- l'écart négatif (disagio) entre le coût d'acquisition et le prix de remboursement n'est pas reconnu en revenu avant l'échéance. De plus, les corrections de valeur, correspondant à l'écart positif entre le coût d'acquisition amorti ou le prix de remboursement et la valeur de marché, sont maintenues même lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

11 (g) Placements pour le compte des pre-neurs d'une police d'assurance Vie dont le risque est supporté par eux

Les placements pour le compte des pre-neurs d'une police d'assurance Vie dont le risque est supporté par eux sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture et la variation de la différence entre cette valeur et le coût d'acquisition est présentée au compte technique de l'assurance Vie sous les postes de plus ou moins-values non réalisées sur placements.

La valeur de marché correspond soit à la valeur boursière du placement ou à la valeur à laquelle celui-ci pourrait être cédé, estimé avec prudence et bonne foi.

11 (h) Créances

Les créances sont inscrites au bilan au moindre de leur valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivées leur constitution ont cessé d'exister.

11 (i) Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition sont pris en charge au moment où ils sont exposés et les frais relatifs aux contrats d'assurance Vie ne sont donc pas pris en considération dans le calcul de la provision d'assurance Vie.

11 (j) Provisions techniques

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

Provision pour primes non acquises

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre de contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

Provision d'assurance Vie

La provision d'assurance Vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets de primes futures (méthodes prospectives), est calculée séparément pour chaque contrat sur base de tables de mortalité admises au Luxembourg.

Pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

Les calculs sont effectués en inventaire. La valeur actuelle des engagements est calculée par interpolation au mois près. La valeur actuelle des primes futures tient compte du fractionnement du paiement des primes.

Provision pour sinistres

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

Provision pour participation aux bénéfices

Cette provision comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires

des contrats dans la mesure où ces montants constituent l'allocation d'un excédent ou d'un profit résultant des opérations ou un remboursement partiel des primes, effectué sur la base de la performance des contrats.

Provision pour égalisation

La provision pour égalisation comprend les montants provisionnés conformément aux dispositions légales ou administratives permettant d'égaliser les fluctuations de taux de sinistres ou de couvrir les risques spéciaux.

Provisions techniques relatives à l'assurance Vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance

Ce poste comprend les provisions techniques constituées pour couvrir les engagements liés à la valeur des investissements effectués dans le cadre de contrats d'assurance Vie, dont la valeur ou le rendement est déterminé en fonction d'un indice ou en fonction de placements pour lesquels le preneur d'assurance supporte le risque.



11 (k) Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de survenance.

Les provisions pour le fonds de pension du personnel incluses dans ce poste sont calculées suivant la méthode d'inventaire et en respectant les tables de mortalité et les taux d'intérêts réglementaires.

11 (l) Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

Lorsque le montant à rembourser sur des dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée en charge à la date de reconnaissance de la dette.

Lorsque le montant à rembourser est inférieur au montant reçu, la différence est portée en résultat de manière échelonnée sur la durée du contrat.

11 (m) Comptes de régularisation passif

Ce poste comprend les produits perçus avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur ainsi que les charges qui se rapportent à l'exercice clos mais ne seront réglées qu'au cours d'un exercice ultérieur.

11 (n) Produits des placements alloués transférés du compte technique Vie

Les produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance Vie au compte non technique représentent les produits relatifs aux actifs faisant partie du patrimoine libre de l'entreprise.

11 (o) Produits des placements alloués transférés au compte technique Non-Vie

Ces produits représentent la fraction du montant total des produits nets des placements relatifs aux actifs représentatifs des provisions techniques Non-Vie transférée du compte non technique pour permettre une meilleure représentativité du résultat technique des opérations relatives à l'activité Non-Vie.

11 (p) Frais d'administration

Les frais d'administration comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, de gestion des participations aux bénéfices et des ristournes et de réassurance acceptée et cédée. Ils comprennent en particulier les frais de personnel et les amortissements du mobilier et du matériel, dans la mesure où ils ne sont pas relatifs et donc comptabilisés avec les frais d'acquisition, les sinistres ou les charges des placements.

11 (q) Corrections de valeur

Les corrections de valeur sont déduites directement de l'actif concerné.

Actifs incorporels

12 Les mouvements des actifs incorporels survenus au cours de l'exercice se résument comme suit :

(Chiffres en €)	Concessions, brevets, licences et marques	
	2000	1999
Valeur brute au début de la période	3 609 464,84	-
Entrées de l'exercice	3 413 035,83	3 609 464,84
Sorties de l'exercice	-	-
Valeur brute au 31.12	7 022 500,67	3 609 464,84
Corrections de valeur cumulées au début de la période	-1 169 255,47	-
Corrections de valeur cumulées suite à la 1ère consolidation	-	-808 752,80
Corrections de valeur de l'exercice	-859 814,46	-360 502,67
Corrections de valeur cumulées au 31.12	-2 029 069,93	-1 169 255,47
Valeur nette au 31.12	4 993 430,75	2 440 209,37



Terrains et constructions

13 Les mouvements survenus sur ce poste au cours de l'exercice se présentent comme suit :

(Chiffres en €)	Terrains 2000	Constructions 2000	Total 2000	Total 1999
Valeur brute au début de la période	2 495 584,50	18 322 305,00	20 817 889,50	-
Entrées de l'exercice	5 172 298,40	1 213 679,55	6 385 977,95	20 817 889,50
Sorties de l'exercice	-	-94,79	-94,79	-
Valeur brute au 31.12	7 667 882,90	19 535 889,76	27 203 772,66	20 817 889,50
Corrections de valeurs cumulées au début de la période	-	-8 220 711,06	-8 220 711,06	-
Corrections de valeur cumulées suite à la 1ère consolidation	-	-382 454,73	-382 454,73	-7 851 705,31
Corrections de valeur de l'exercice	-	-	-	-369 005,75
Corrections de valeur cumulées au 31.12	-	-8 603 165,79	-8 603 165,79	-8 220 711,06
Valeur nette au 31.12	7 667 882,90	10 932 732,97	18 600 606,87	12 597 178,44

La valeur de marché au 31 décembre 2000 des « Terrains et Constructions » du groupe s'établit à € 30.905.318,03, net de tous frais, sur base d'une expertise réalisée par le bureau d'experts A.D. van Dijk Consultants.

Placements dans des participations

14 Les entreprises dans lesquelles le groupe détient au moins 20% du capital sont à détailler comme suit. Ces sociétés ont été consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

(Chiffres en €)

Nom et siège	Capital détenu au 31.12.2000 (en% net)	Capitaux propres au 31.12.2000	Postes spéciaux avec quote-part de réserve au 31.12.2000	Résultat de l'exercice 2000	Coût d'acquisition	Valeur de mise en équivalence au 31.12.2000
Le Foyer-Arag 6, rue Albert Borschette L - 1246 LUXEMBOURG	50,000000%	533 480,43 dont capital non libéré: 247.880	-	135 882,87	123 953,53	266 740,22
Europ Assistance 6, rue Albert Borschette L - 1246 LUXEMBOURG	49,000000%	619 374,78	-	154 976,45	145 761,39	303 493,64
Foyer Santé 6, rue Albert Borschette L - 1246 LUXEMBOURG	50,000000%	1 846 493,66	-	-521 744,67	1 185 000,00	923 246,83
Clave S.A. 6, rue Albert Borschette L - 1246 LUXEMBOURG	50,000286%	3 551 805,04	-	51 805,04	1 750 010,00	1 775 912,67
Le Foyer, Ottaviani & Associés 28, Boulevard Joseph II L - 1840 LUXEMBOURG	51,316583%	1 286 551,05	-	-604 682,29	1 276 500,00	660 214,04
TOTAL					4 481 224,92	3 929 607,39

Les sociétés suivantes dans lesquelles le groupe détient plus de 20% du capital n'ont pas été consolidées parce que jugées d'importance non significative à la date de clôture. Pour les besoins de la consolidation, la valeur comptable de ces sociétés a été reclassée dans la rubrique des « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement » des Autres placements financiers.

Les valeurs mobilières non admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou non négociées sur un autre marché réglementé sont évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration.

(Chiffres en €)	Capital détenu	Capitaux souscrit	Valeur comptable
Immo-Croissance Conseil S.A. 69, route d'Esch L - 1470 Luxembourg	33,333333%	74 368,06	24 789,35
Luxiprivilège Conseil S.A. 19-21, bd Prince Henri L - 1724 Luxembourg	50,000000%	74 368,06	38 448,29
Samlux S.A. 5, place de la Gare L - 1012 LUXEMBOURG	25,000000%	12 000 000,00 dont capital non libéré: 9 000 000	750 000,00
Actualux S.A. 5, place de la Gare L - 1012 LUXEMBOURG	25,000000%	2 402 500,00	226 979,17
Gecalux S.A. 5, place de la Gare L - 1012 LUXEMBOURG	21,520000%	5 000 000,00	507,963,58
TOTAL			1 548 180,39
Valeur de marché			1 548 180,39

Autres placements financiers

15 La valeur actuelle au 31 décembre 2000 des postes « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable » et « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » est respectivement € 197 890 235,84 et € 334 417 580,41.

La valeur actuelle du portefeuille-titres est déterminée comme suit :

- Les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé sont évaluées sur base du dernier cours disponible le jour de l'évaluation.
- Les valeurs mobilières non admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou

non négociées sur un autre marché réglementé et les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé mais dont le dernier cours n'est pas représentatif sont évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration.

Autres prêts

16 Les autres prêts sont couverts par une garantie sur la police d'assurance souscrite par l'emprunteur.

(Chiffres en €)	Capital souscrit	Primes d'émission
Au 31.12.1999	44 500 000,00	-
Augmentation de capital	331 130,00	2 251 684,00
Au 31.12.2000	44 831 130,00	2 251 684,00

Capital souscrit et Primes d'émission

17 Les mouvements de l'exercice sur le capital souscrit et les primes d'émission se décomposent comme suit :

Se basant sur l'autorisation que lui a conférée l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 25 mai 2000, le Conseil d'administration de la société a décidé d'augmenter le capital de la société par une offre en souscription exclusivement réservée au personnel de la société, de ses filiales directes, de ses participations détenues à au moins 33% ainsi qu'aux agents d'assurances du groupe Le Foyer. Par acte notarié daté du 3 juillet 2000, il a été cons-

taté la souscription de 66.226 actions nouvelles au prix de € 39, entraînant une augmentation du capital souscrit de € 331.130 et des primes d'émission de € 2.251.684.

A la date du 31 décembre 2000, le capital souscrit s'élève à € 44.831.130 et est représenté par 8.966.226 actions au porteur intégralement libérées sans désignation de valeur nominale. Le capital autorisé s'élève à € 74.350.000.

Ecarts de consolidation

18 Le poste « Ecarts de consolidation » s'élève à EUR 37.799.786,26 et représente les écarts de première consolidation.



Réserve légale

19 Sur le bénéfice net, il doit être prélevé annuellement 5% pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital social.

La réserve légale ne peut pas être distribuée aux actionnaires, excepté en cas de dissolution de la société.

Postes spéciaux avec une quote-part de réserves

20 En vertu de l'article 54 LIR, les plus-values réalisées sur les postes suivants ont été immunisées :

(Chiffres en €)	2000	1999
Participations	34 411 437,45	31 955 052,58
Terrains et Constructions	3 821 524,90	3 929 870,50
Total	38 232 962,35	35 884 923,08

L'amortissement de la partie de ces plus-values immunisées relative aux immeubles est porté en compte de profits et pertes au poste « Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec une quote-part de réserve ».

Ventilation des dettes selon leur durée résiduelle

21 Toutes les dettes sont de durée résiduelle inférieure à un an.

Résultats de l'activité d'assurance

Non-Vie

22 La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Non-Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

(Chiffres en €)	Assurance directe 2000	Acceptation en réassurance 2000
Primes brutes émises	173 832 630,50	128 250,15
Primes brutes acquises	171 942 387,34	169 586,42
Charges de sinistres brutes	-86 203 798,68	-261 650,39
Frais d'exploitation bruts	-41 639 082,24	-2 117,31
Solde de réassurance	-37 710 292,56	33 139,69

La ventilation par principaux groupes de branches à l'intérieur de l'assurance directe peut être présentée comme suit :

(Chiffres en €)	Incendie et autres dommages aux biens	Automobile Responsabilité Civile	Automobile Autres branches	Responsabilité Civile
Primes brutes émises	44 334 449,87	40 080 347,13	38 381 323,17	16 153 504,98
Primes brutes acquises	43 979 612,87	39 766 924,13	37 266 931,17	16 363 548,98
Charges de sinistres brutes	-21 534 255,94	-28 204 455,67	-22 193 416,34	6 087 015,47
Frais d'exploitation bruts	-13 977 358,70	-8 850 903,48	-10 798 163,30	-3 530 589,66
Solde de réassurance	-6 705 269,82	-4 109 303,76	-1 416 884,58	-17 721 531,19

Résultats de l'activité d'assurance Vie

23 La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Vie peut être présentée comme suit :

(Chiffres en €)	Assurance directe		Acceptation en réassurance	
	2000	1999	2000	1999
Primes individuelles	232 074 622,57	158 067 442,57	1 955 295,99	-
Primes au titres de contrats de groupe	14 118 580,95	9 094 311,90	-	-
Primes périodiques	92 347 573,43	61 160 537,27	1 955 295,99	-
Primes uniques	153 845 630,09	106 001 217,20	-	-
Primes de contrats sans participation aux bénéficiaires	9 403 013,22	10 411 623,04	1 798 872,31	-
Primes de contrats avec participation aux bénéficiaires	28 629 245,64	27 277 621,18	156 423,68	-
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	208 160 944,66	129 472 510,26	-	-
Solde de réassurance	-4 067 904,82	-3 535 713,61	-	-

Ventilation géographique des primes émises Non-Vie

24 Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit € 173.832.630,50 pour l'exercice 2000, se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits.

(Chiffres en €)	2000	1999
Souscription au Grand-Duché de Luxembourg	172 908 619,39	167 761 010,43
Souscription dans d'autres Etats membres de l'UE	924 011,11	387 043,69
Souscription dans d'autres pays	-	-
Total	173 832 630,50	168 148 054,12

Ventilation géographique des primes émises Vie

25 Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit €246.193.203,52 pour l'exercice 2000, se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits.

(Chiffres en €)	2000	1999
Souscription au Grand-Duché de Luxembourg	43 046 378,68	39 306 439,84
Souscription dans d'autres Etats membres de l'UE	202 877 475,88	127 641 817,38
Souscription dans d'autres pays	269 348,96	150 013,04
Total	246 193 203,52	167 098 270,26

Commissions

26 Le total des commissions payées aux intermédiaires d'assurances et afférentes à l'assurance directe s'établit à € 22 975 749,38 (1999 : € 21.871.595,93) pour l'ensemble des sociétés consolidées par intégration et est réparti entre les postes de frais d'acquisition et de frais d'administration.



**Personnel employé au cours de
l'exercice**

27 Le nombre des membres du personnel employé en moyenne au cours de l'exercice 2000 s'est élevé à 331, représenté par les catégories suivantes :

Catégories	Nombre de personnes	
	2000	1999
Dirigeants	20	15
Cadres	77	78
Employés	231	200
Ouvriers	3	3
	331	296

Les frais de personnel relatifs à l'exercice se décomposent comme suit :

(Chiffres en €)	2000	1999
Salaires et traitements	18 584 748,21	16 302 264,19
Charges sociales	1 657 171,26	1 674 915,22
	20 241 919,47	17 977 179,41
dont pensions	933 082,35	1 186 774,27

Les frais de personnel ne tiennent pas compte des salaires et charges sociales afférents aux sociétés mises en équivalence.

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance et engagements de pension à l'égard des anciens membres de ces organes

28 Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance à raison de leurs fonctions et les engagements de pension à l'égard des anciens membres des organes supportés au cours de l'exercice 2000 se ventilent comme suit:

	Rémunérations
Organes de direction	€ 2 889 172,73

Crédits et avances accordés aux membres des organes de direction et engagements pris pour le compte de ces personnes

29 Les crédits accordés aux membres des organes de direction et engagements pris pour ces personnes se détaillent comme suit :

	Montant restant à rembourser	Taux d'intérêt	Durée
Organes de direction	€ 612 846,10	de 1,5% à 4,75%	4 à 13 ans

Il n'y a pas eu de remboursements au cours de l'exercice 2000.

Les engagements contractés pour les personnes membres de ces organes durant l'exercice 2000 s'élèvent à € 123 946,76.

Gestion d'actifs



Rapport de gestion

Rapport de gestion du Conseil d'Administration de FOYER S.A. à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 5 avril 2001

Le 25 mai 2000, la société a procédé à un splitting des actions dans la proportion de cinq actions nouvelles contre une action ancienne, le capital social de € 44.500.000 se trouvant ainsi représenté par 8.900.000 actions. A la même occasion, le capital autorisé a été fixé à € 74.350.000.

L'exercice 2000 a été marqué par l'introduction de FOYER S.A. en bourses de Luxembourg et de Bruxelles, lors de laquelle FOYER FINANCE S.A. a procédé à la vente publique de 1.800.000 actions de FOYER S.A. qui ont été souscrites par des investisseurs particuliers au Luxembourg et des investisseurs institutionnels. A cette même occasion la société a procédé à une augmentation de capital moyennant apport en espèces, réservée au personnel et aux agents d'assurances du Groupe FOYER. Le capital social a été porté ainsi à € 44.831.130 par l'émission de 66.226 actions nouvelles, de sorte que le capital social est actuellement représenté par 8.966.226 actions. Le Con-

seil d'administration a décidé de répéter en 2001 et 2002 l'offre de souscription réservée au personnel et aux agents, portant pour chaque année sur un maximum de 75.000 actions nouvelles.

En 1999 et 2000, FOYER S.A. a perçu des dividendes exceptionnels de FOYER ASSURANCES et FOYER VIE afin de contribuer au financement de la restructuration du Groupe.

Ainsi, FOYER S.A. a réalisé un bénéfice après impôts de € 30,48 millions en 1999 grâce à une avance sur dividendes payée par FOYER ASSURANCES en août 1999 de € 30,52 millions, permettant à FOYER S.A. de verser à son tour à l'issue de l'Assemblée Générale du 6 avril 2000 un dividende exceptionnel de € 28,48 millions à FOYER FINANCE. Ce versement exceptionnel de FOYER S.A. à FOYER FINANCE a permis à FOYER FINANCE de racheter 43 824 de ses propres titres détenus par FOYER S.A pour un montant de € 30,01 millions.

Le résultat de l'exercice 2000 se solde par un bénéfice après impôts de € 22,44 millions. Outre les dividendes perçus de FOYER ASSURANCES (€ 6,50 millions) et de FOYER VIE (€ 7,43 millions), FOYER S.A. connaît des revenus sur titres et liquidités de € 0,41 millions ainsi que des frais généraux d'un montant de € 1,85 millions, qui tiennent compte, à raison de € 1,55 millions de frais liés à l'introduction en bourse.

Perspectives

En 1999 et 2000, FOYER ASSURANCES et FOYER VIE ont versé des dividendes exceptionnellement élevés dans le principal but de financer la restructuration du Groupe. En 2001, la restructuration ayant été accomplie, les dividendes versés par les filiales à FOYER S.A. devraient à nouveau être fonction des résultats récurrents.

Sous réserve de l'approbation par les assemblées générales ordinaires des sociétés respectives, il est prévu, qu'au courant de l'an 2001, FOYER S.A. touche de ses filiales des dividendes d'un montant de :

	(€ millions)
FOYER ASSURANCES	6,27
FOYER VIE	1,65
FOYER ASSET MANAGEMENT	1,25
Total	9,17

Affectation du bénéfice

Compte-tenu du bénéfice après impôts de € 22 442 988,78 et du report de bénéfice de l'exercice précédent de € 79 217,14, le bénéfice disponible s'élève à € 22 522 205,92. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de répartir le bénéfice disponible comme suit :

	(€)
Dividende brut de € 0,84 par action	7 531 629,84
Réserve légale	1 125 000,00
Autres réserves	5 000 000,00
Report à nouveau	8 865 576,08
Bénéfice disponible	22 522 205,92

Si vous acceptez cette proposition, un dividende brut de € 0,84 sera, après déduction de la retenue de 25% de l'impôts luxembourgeois sur les revenus de capitaux, payable à raison de € 0,63 net par action à partir du 17 avril 2001, contre remise du coupon n° 1:

- au Grand-Duché de Luxembourg: auprès de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État.
- en Belgique: auprès de Petercam S.A.

Luxembourg, le 7 mars 2001

Le Conseil d'Administration

Rapport du Réviseur d'entreprises

Rapport du Réviseur d'entreprises aux Actionnaires de LE FOYER,
Compagnie Luxembourgeoise S.A.

Nous avons contrôlé les comptes annuels ci-joints de « LE FOYER, Compagnie Luxembourgeoise S.A. » pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2000 et avons pris connaissance du rapport de gestion y relatif. Les comptes annuels et le rapport de gestion relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels et de vérifier la concordance du rapport de gestion avec ceux-ci.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les Normes Internationales de Révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les comptes annuels. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites

par le Conseil d'Administration pour l'arrêté des comptes annuels, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent, en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de « LE FOYER, Compagnie Luxembourgeoise S.A. » au 31 décembre 2000 ainsi que du résultat de l'exercice se terminant à cette date.

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 7 mars 2001

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Réviseur d'entreprises

Représentée par

Luc Henzig

Didier Mouget

Bilan au 31 décembre 2000

ACTIF

	Notes	31.12.2000 (€)	31.12.1999 (€)
Actif immobilisé			
I. Immobilisations financières	3(c)		
A. Parts dans les entreprises liées	4	42 910 527,08	70 279 477,95
B. Participations		1 125 739,17	750 000,00
		44 036 266,25	71 029 477,95
Total actif immobilisé		44 036 266,25	71 029 477,95
Actif circulant			
I. Créances			
A. Autres créances	3(d),5	612 634,89	337 500,00
II. Valeurs mobilières			
A. Autres valeurs mobilières	3(e)	15 152 125,00	3 133 413,32
III. Avoirs en banque, chèques et avoirs en caisse		11 319 735,40	389 101,42
Total actif circulant		27 084 495,29	3 860 014,74
Comptes de régularisation		464 657,11	98 828,95
Total de l'actif		71 585 418,65	74 988 321,64

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

PASSIF

	Notes	31.12.2000 (€)	31.12.1999 (€)
Capitaux propres	7		
I. Capital souscrit		44 831 130,00	44 500 000,00
II. Primes d'émission		2 251 684,00	-
III. Réserves			
A. Réserve légale	8	1 525 000,00	-
B. Autres réserves		400 000,00	-
		1 925 000,00	-
IV. Résultats reportés		79 217,14	-
Total des capitaux propres		49 087 031,14	44 500 000,00
Provisions pour risques et charges			
V. Provisions pour impôts		216,97	155,00
Dettes	3(f),10		
VI. Dettes envers des établissements de crédit		3 479,69	-
VII. Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		2 386,09	-
VIII. Autres dettes	6	49 315,98	3 949,50
Total des dettes		55 181,76	3 949,50
Bénéfice de l'exercice/de la période		22 442 988,78	30 484 217,14
Total du passif		71 585 418,65	74 988 321,64

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

Compte de profits et pertes au 31.12.2000

	Notes	31.12.2000 (€)	31.12.1999 (€)
Charges			
I.	Corrections de valeur sur éléments d'actifs		
	A. Corrections de valeur sur autres valeurs mobilières	1 092 282,74	346 975,00
II.	Intérêts et charges assimilées	31 972,81	2 332,72
III.	Autres charges	9 1 856 511,78	68 088,19
IV.	Pertes provenant de la réalisation d'actifs	2 250,00	-
V.	Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	-	155,00
VI.	Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus	61,97	-
VII.	Bénéfice de l'exercice/de la période	22 442 988,78	30 484 217,14
Total des charges		25 426 068,08	30 901 768,05
Produits			
I.	Produits provenant de l'actif immobilisé		
	A. Produits provenant des immobilisations financières	23 924 855,00	30 524 816,00
II.	Produits provenant de l'actif circulant		
	A. Produits provenant d'autres valeurs mobilières	346 823,18	95 125,93
III.	Autres intérêts et produits assimilés	596 876,59	271 227,74
IV.	Produits provenant de la réalisation d'actifs	557 513,31	10 599,38
Total des produits		25 426 068,08	30 901 769,05

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2000

Généralités

1 LE FOYER, Compagnie Luxembourgeoise S.A. (« la société ») a été constituée le 13.11.1998. Le siège social de la société est établi à Luxembourg et la société a pour objet principalement toutes opérations en rapport avec la prise de participations ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de celles-ci.

Présentation des comptes annuels

2 La société présente, sur base des critères fixés par la loi luxembourgeoise et pour la première fois au 31 décembre 1999, des comptes annuels consolidés et un rapport de gestion consolidé qui sont disponibles au siège de la société.

La société est en outre incluse dans les comptes consolidés de « LE FOYER FINANCE, Compagnie Luxembourgeoise S.A., » constituant l'ensemble le plus grand d'entreprises dont la société fait partie en tant que filiale. Le siège de cette société est situé au 6, rue Albert Borschette à L - 1246 Luxembourg et les comptes consolidés sont disponibles à cette même adresse.

Résumé des principales politiques comptables

3 Les principales politiques comptables adoptées par la société dans la présentation des comptes annuels sont les suivantes :

3 (a) *Conversion des postes libellés en devises étrangères*

Les actifs et les passifs, exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros (€) aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les transactions de l'exercice, libellées en devises étrangères, sont converties en euros (€) aux taux de change en vigueur à la date de transaction.

3 (b) *Frais de constitution et d'augmentation de capital*

Les frais de constitution sont amortis intégralement au cours du premier exercice et les frais d'augmentation de capital sont intégralement amortis durant l'exercice de leur survenance.

3 (c) *Immobilisations financières*

Les immobilisations financières sont évaluées au prix d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation qui revêt un caractère durable, les immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

3 (d) *Créances*

Les créances sont inscrites au bilan au moindre de leur valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation. Elles font

l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivées leur constitution ont cessé d'exister.

3 (e) **Autres valeurs mobilières**

Les autres valeurs mobilières détenues sont évaluées au plus bas du coût d'acquisition historique et de la valeur de marché. Les corrections de valeur, correspondant à l'écart entre la valeur de marché et le coût d'acquisition, sont maintenues à la valeur la plus basse (Beibehaltungsprinzip) même lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

3 (f) **Dettes**

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

Lorsque le montant à rembourser sur des dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée en charge à la date de reconnaissance de la dette.

Lorsque le montant à rembourser est inférieur au montant reçu, la différence est portée en résultat de manière échelonnée sur la durée du contrat.

3 (g) **Corrections de valeur**

Les corrections de valeur sont déduites directement de l'actif concerné.

Immobilisations financières

4 Les parts dans les entreprises liées au 31 décembre 2000 peuvent être résumées comme suit :

	Capital détenu	Coût d'acquisition	Fonds propres au 31.12.2000	Résultat de l'exercice 2000
Foyer Assurances S.A.	99,999394%	23 175 257,94	86 501 501,09	19 664 467,07
Foyer Vie S.A.	99,999394%	7 784 662,72	31 208 894,05	9 024 401,37
Foyer International S.A.	99,999667%	7 436 780,21	7 249 979,05	-1 168 564,25
Foyer Asset Management S.A.	99,998333%	1 487 336,21	5 169 006,44	2 442 245,01
Le Foyer, Ottaviani & Associés	51,316583%	1 276 500,00	1 286 551,05	- 604 682,29
Clave S.A.	49,999714%	1 749 990,00	3 551 805,04	51 805,04

Autres créances

5 Les autres créances sont d'une durée résiduelle supérieure à un an.

Autres dettes

6 Au 31 décembre 2000, les autres dettes s'élèvent à € 49.315,98 et comprennent des dettes envers les entreprises liées pour un montant de € 29.045,78.

Capitaux propres

7 Les mouvements de l'exercice sur les capitaux propres se décomposent comme suit :

(Chiffres en €)

	Capital souscrit	Primes d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice
Au 31.12.1999	44 500 000,00%					30 484 217,14
Affectation du résultat 1999						
dividendes						-28 480 000,00
autres			1 525 000,00	400 000,00	79 217,14	-2 004 217,14
Augmentation de capital	331 130,00	2 251 684,00				
Résultat 2000						22 442 988,78
Au 31.12.2000	44 831 130,00	2 251 684,00	1 525 000,00	400 000,00	79 217,14	22 442 988,78

Se basant sur l'autorisation que lui a conférée l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 25 mai 2000, le Conseil d'administration de la société se réunissant le 9 juin 2000 a décidé d'augmenter le capital de la société par une offre en souscription exclusivement réservée au personnel de la société, de ses filiales directes, de ses participations détenues à au moins 33% ainsi qu'aux agents d'assurances du groupe Le Foyer. Par acte notarié daté du 3 juillet 2000, il a été constaté la souscription de 66.226 actions nouvelles au prix de € 39, entraînant une augmentation du capital souscrit de € 331.130 et des primes d'émission de € 2.251.684.

A la date du 31 décembre 2000, le capital souscrit s'élève à € 44.831.130 et est représenté par 8.966.226 actions intégralement libérées sans désignation de valeur nominale. Le capital autorisé s'élève à € 74.350.000.

Réserve légale

8 Sur le bénéfice net, il doit être prélevé annuellement 5% pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital social.

La réserve légale ne peut pas être distribuée aux actionnaires, excepté en cas de dissolution de la société.

Autres charges

9 Les autres charges d'exploitation s'élèvent à € 1.856.511,78 et incluent les frais d'introduction en bourse de la société pour un montant de € 1.547.372,46.

Ventilation des dettes selon leur durée résiduelle

10 Toutes les dettes sont de durée résiduelle inférieure à un an.

Adresses

LE FOYER, GROUPE D'ASSURANCES

téléfax: 438 322 (Direction)

www.lefoyer.lu

LE FOYER FINANCE S.A.

téléfax: 438 322

e-mail: contact@lefoyer.lu

LE FOYER ASSURANCES S.A.

téléfax: 437 43-257

e-mail: contact@lefoyer.lu

FOYER RE S.A.

téléfax: 437 43-257

e-mail: contact@lefoyer.lu

LE FOYER - ARAG S.A.

téléfax: 428 718

e-mail: contact@lefoyer.lu

LE FOYER SANTE S.A.

téléfax: 437 43-257

e-mail: sante@lefoyer.lu

EUROP ASSISTANCE LUXEMBOURG S.A.

téléfax: 420 562

e-mail: contact@lefoyer.lu

EUROP ASSISTANCE SERVICES (Luxembourg) S.A.

téléfax: 43 15 22

e-mail: settler_international@compuserve.com

LE FOYER VIE S.A.

téléfax: 422 144

e-mail: contact@lefoyer.lu

FOYER INTERNATIONAL S.A.

téléfax: 428 884

e-mail: foyerinternational@lefoyer.lu

FOYER ASSET MANAGEMENT S.A.

téléfax: 422 223

e-mail: contact@lefoyer.lu

LE FOYER, OTTAVIANI & ASSOCIES S.A.

téléfax: 26 44 03 07

e-mail: lefoyer_ottaviani@lefoyer.lu

BUREAU REGIONAL ETTTELBRUCK

téléfax 81 97 05

e-mail: contact@lefoyer.lu

BUREAU REGIONAL ESCH-SUR- ALZETTE

téléfax 54 46 27

e-mail: contact@lefoyer.lu

Le Rapport Annuel FOYER S.A. 2000 est également publié en langue allemande et peut vous être adressé sur demande par notre Service Finances:

Les comptes détaillés de chacune de nos sociétés faisant l'objet de la présente consolidation sont disponibles auprès de notre Service Finances et vous seront adressés à la demande.

Carlo Schneider
Investor Relations
tél.: 437 43 566
investor_relations@lefoyer.lu

Conception et Design : Communication & Finance S.A., Bruxelles

Impression : IMPRIMERIE DE LA COUR VICTOR BUCK



www.lefoyer.lu